



COMMISSION DE LA FISCALITÉ DES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT ANNUEL 2008-2009



T A B L E D E S M A T I È R E S

Message du commissaire en chef	1
Survol	2
Profil de la commission	3
Mission	3
Structure	3
Gouvernance	3
Objectifs stratégiques et mesures du rendement pour 2008-2009	4
Services intégrés	5
Élaboration des politiques	5
Examen des lois et des règlements	7
Éducation	9
Communications	11
Gestion des différends	13
Compétences des Premières nations percevant de l'impôt	14
Regard vers l'avenir	15
Emblèmes héraldiques	16
États financiers	17

1 MESSAGE DU COMMISSAIRE EN CHEF



“...les Premières nations ont eu recours à l’impôt foncier pour prélever collectivement plus d’un milliard de dollars dans le nouvel investissement du secteur privé.”

J’ai l’honneur et le privilège d’être le commissaire en chef de la Commission de la fiscalité des premières nations. Je suis fier de présenter notre deuxième rapport annuel au ministre des Affaires Indiennes, aux Premières nations et à leurs contribuables.

Au cours du dernier exercice, nous avons souligné le 20^e anniversaire de la création de la Commission consultative de la fiscalité Indienne (CCFI). J’ai eu le privilège distingué d’exercer la présidence de la CCFI et d’orienter son travail innovateur dans la revitalisation de l’économie des premières nations. L’élaboration de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFSPN) et la création de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) ne sont que quelques exemples de la contribution de la CCFI.

En 2007, la Commission de la fiscalité des premières nations a été établie principalement pour poursuivre le travail de la CCFI. Notre mandat est de faire la promotion d’un système d’impôt foncier des Premières nations solide et efficace, et de soutenir les Premières nations, de sorte qu’elles puissent fonder une économie plus forte et atteindre une plus grande autonomie fiscale. Au cours des vingt dernières années, les Premières nations ont eu recours à l’impôt foncier pour prélever collectivement plus d’un milliard de dollars dans le nouvel investissement du secteur privé. Cette statistique concluante illustre la façon dont les gouvernements des Premières nations se libèrent des chaînes de la dépendance par la revitalisation de leur économie.

Et ce n'est que le début. L'économie des Premières nations est semblable aux branches d'un grand arbre; au cours des vingt dernières années, nous nous sommes concentrés sur le développement d'une structure solide à la base, soit les racines. Maintenant, la véritable croissance peut commencer.

Nos relations de travail bien établies avec les 120 Premières nations qui prélèvent de l'impôt constituent notre atout le plus important. Cette année, nous avons collaboré étroitement avec les 51 Premières nations inscrites à l'annexe de la LGFSPN pour élaborer et mettre en œuvre leurs lois, et nous continuons à appuyer les 78 autres Premières nations qui relèvent de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

Pour appuyer le système fiscal des Premières nations au Canada, nous avons élaboré huit modèles de lois cette année. De plus, nous avons créé quatre autres normes d'examen des lois, qui procurent ainsi une confiance accrue aux investisseurs, aux contribuables et aux Premières nations. Nous avons codifié et mis en œuvre le processus d'examen des lois de la CFPN.

Durant ce dernier exercice, la CFPN a parachevé toutes les normes et tous les modèles de lois nécessaires pour appuyer les Premières nations qui souhaitent participer à l'émission d'obligations en vertu de la LGFSPN. Nous avons amélioré les méthodes de production de rapports sur les fonds de réserve dans nos normes concernant les dépenses et présenté des normes en matière de taxes d'aménagement. Ces normes procureront une confiance accrue aux investisseurs potentiels, aux membres des Premières nations, aux contribuables, et bien entendu, aux acheteurs d'obligations.

Nous continuerons à travailler avec les Premières nations en vue d'élaborer d'autres initiatives qui les aideront à accéder au capital et à susciter des investissements dans leurs territoires. Cette année, la CFPN a achevé trois projets de recherche majeurs visant à mettre au point un système d'enregistrement des titres fonciers des Premières nations. Un jour, ce système nous permettra de relâcher le potentiel en capitaux de milliards de dollars qui réside parmi les terres autochtones. J'entrevois avec enthousiasme le jour où ce capital permettra à une génération entière d'entrepreneurs autochtones à transformer le paysage économique du Canada.

Nous chercherons à obtenir une relation de travail avec le ministère des Finances afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre de la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN). Nous travaillerons avec le Canada sur les dépenses en infrastructure des Premières nations pour veiller à ce qu'elles fournissent un avantage économique optimal.

La CFPN doit acquérir une capacité d'administration qui est au diapason des nouveaux pouvoirs d'imposition et d'une autonomie fiscale accrue. Notre partenariat avec le Tulo Centre of Indigenous Economics et l'Université de Thompson Rivers (UTR) permettra le lancement de tous les cours du programme agréé du *Certificat en administration fiscale des premières nations*. Il s'agit du premier certificat agréé du genre au Canada. Cette année, nous procéderons au lancement du nouveau logiciel destiné aux administrateurs fiscaux pour appuyer le régime fiscal des Premières nations. Nous sommes fiers de nos réalisations et nous sommes confiants en l'avenir.



C.T. (Manny) Jules

Commissaire en chef et président-directeur général

2

SURVOL

La Commission de la fiscalité des premières nations a commencé ses activités le 1^{er} juillet 2007, à la suite de l'adoption de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFSPN), le 23 mars 2005. Ce deuxième rapport annuel vise le premier exercice complet d'activités, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

La CFPN est un organisme autochtone à gouvernance partagée dirigé par un commissaire en chef, un vice-président et huit commissaires. Le Native Law Centre, à l'Université de la Saskatchewan, est chargé de nommer un commissaire, alors que les autres sont nommés par le gouverneur en conseil.

La mission de la CFPN est de promouvoir, d'appuyer et de réglementer les régimes d'imposition foncière et des Premières nations. Les Premières nations qui souhaitent percevoir de l'impôt foncier et des recettes locales disposent de deux options pour exercer leur autorité : l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* ou la LGFSPN.

L'adoption de la LGFSPN a marqué le début d'une nouvelle approche à l'égard du gouvernement des Premières nations. Pour la première fois de l'histoire canadienne, la responsabilité de l'approbation des lois incombant au ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien a été transférée à une institution autochtone. L'année dernière, la CFPN a examiné et approuvé 60 lois de la LGFSPN.

En janvier, la CFPN et le Native Law Centre ont publié un numéro de 700 pages de la *Gazette des Premières nations*, laquelle contenait 70 lois et règlements administratifs de Premières nations. Le volume précédent de la *Gazette des Premières nations* renfermait sept normes et procédures de la CFPN. Les Premières nations utilisent ces modèles de lois et de normes pour exercer leur pouvoir en matière d'imposition foncière grâce à un système efficace, équitable et fiable.

La CFPN a parachevé le cadre réglementaire pour appuyer les débetures émises sous le régime de la LGFSPN. Le travail avec les Premières nations, en vue d'élaborer deux nouveaux modèles de lois et trois normes d'examen des lois, a été complété, tout comme le cadre réglementaire, visant à permettre aux Premières nations de recourir à des taxes d'aménagement pour aider à financer leurs infrastructures.

La CFPN, en partenariat avec le Tulo Centre of Indigenous Economics et l'Université de Thompson Rivers, a offert sept cours portant sur les taux d'imposition et les dépenses, ainsi que trois cours agréés dans le cadre du *Certificat en administration fiscale des premières nations*. Cette année, les huit cours du *Certificat en administration fiscale* seront offerts en ligne par l'entremise du Open Learning Centre l'UTR. Le récent logiciel d'administration fiscale sera offert aux Premières nations intéressées.

Mission

La partie 2 de la LGFSPN prévoit le mandat, la structure et les pouvoirs conférés à la CFPN. La partie 6 de la LGFSPN énonce les exigences relatives à sa gouvernance.

La mission de la CFPN est d'aider les gouvernements autochtones à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière équitables et efficaces, et de veiller à ce que les collectivités autochtones desservies, ainsi que leurs contribuables, puissent tirer le plus grand avantage possible des régimes offerts.

La CFPN accomplit sa mission en aidant les Premières nations et les principaux intéressés à :

- élaborer, mettre en œuvre et maintenir un cadre réglementaire approprié;
- élaborer et offrir des programmes de formation et d'enseignement;
- prévenir et résoudre les différends;
- établir le cadre de travail institutionnel servant à appuyer les marchés sur les terres des Premières nations;
- coordonner les services, le cas échéant, avec les trois autres institutions créées en vertu de la LGFSPN;
- accroître l'assiette fiscale des Premières nations, leur fournir plus de possibilités en matière de perception de recettes et traiter les problèmes qui surviennent au moyen d'initiatives spéciales.

Selon une entente conclue avec le ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien (MAINC), la CFPN fournit des conseils au sujet de l'adoption de règlements administratifs au titre de l'article 83 ainsi que la prestation de services aux Premières nations qui exercent des pouvoirs en matière d'imposition foncière en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.



À l'arrière : Randy Price, Ken Marsh, William McCue, le vice-président David Paul, Lester Lafond. À l'avant : Terry Nicholas, Ann Shaw, le commissaire en chef C.T. (Manny) Jules, Leslie Brochu et Céline Auclair

Structure

La CFPN est un organisme à gouvernance partagée. Le gouverneur en conseil nomme le commissaire en chef, le vice-président et sept commissaires, alors que le Native Law Centre of Canada, de l'Université de la Saskatchewan, nomme un autre commissaire. Les commissaires actuels sont :

C.T. (Manny) Jules (commissaire en chef, pdg), Kamloops, C.-B.
 David Paul (vice-président), Tobique, N.-B.
 Céline Auclair, Gatineau, Qc
 Leslie Brochu (contribuables résidentiels), Kamloops, C.-B.
 Lester Lafond, Saskatoon, Sask.
 Ken Marsh (contribuables fournisseurs de services publics), Okotoks, Alb.
 William McCue, Georgina Island, Ont.
 Terry Nicholas, Windermere, C.-B.
 Randy Price (contribuables commerciaux), North Vancouver, C.-B.
 Ann Shaw, Châteauguay, Qc

La CFPN possède un siège social, situé sur les terres de réserve de la bande Kamloops [par. 26 (1) de la LGFSPN], ainsi qu'un bureau dans la région de la capitale nationale [par. 26 (2) de la LGFSPN].

4 PROFIL DE LA COMMISSION

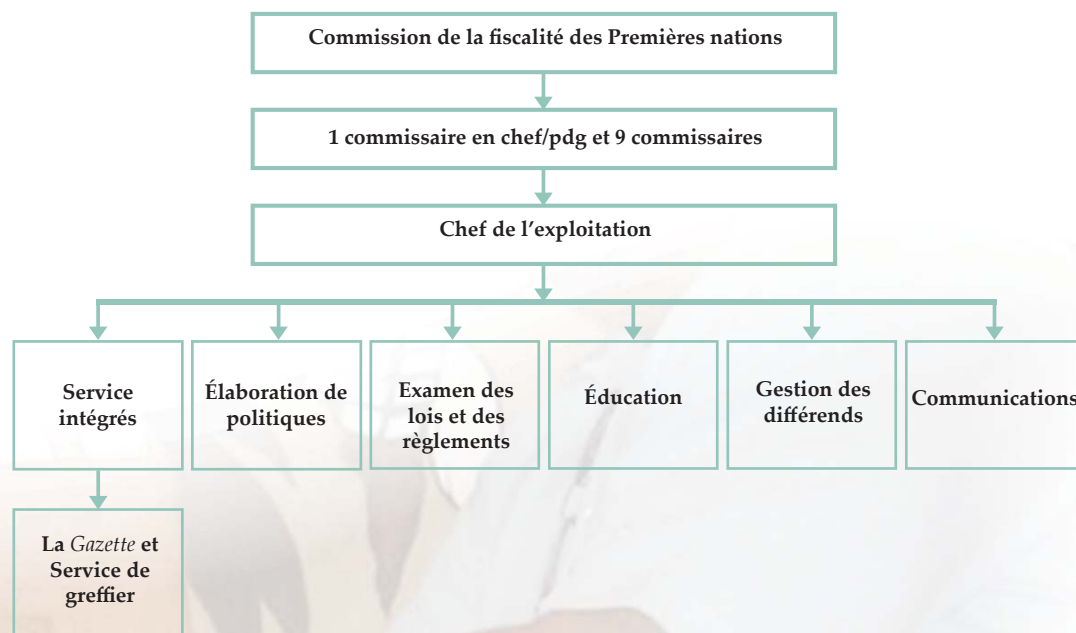
Gouvernance

La CFPN veille à maintenir de bonnes pratiques de gouvernance en observant les exigences énoncées à la partie 6 de la LGFSPN et les politiques de gestion de la CFPN. Le commissaire en chef a mis sur pied les comités suivants pour venir appuyer son travail.

- Comité exécutif de gestion
- Comité de gestion
- Comité de vérification
- Comité des taux selon l'article 83
- Comité d'éducation et de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations
- Comité des relations internationales
- Comité éditorial de la *Gazette des Premières nations*

Les comités sont composés uniquement de commissaires ou d'un regroupement formé de commissaires, de membres du personnel et d'autres professionnels, selon ce qui est approprié.

La CFPN veille au fonctionnement de six champs d'activités, tel qu'illustré ci-dessous.



Services intégrés

Objectif :

Les Services intégrés ont comme objectif d'établir un milieu de travail efficace pour les autres services par l'entremise de la gestion des ressources humaines, des installations, de la technologie de l'information et de la santé au travail. Ils sont également responsable de la gestion de la *Gazette des Premières nations* et des initiatives ou projets spéciaux entrepris par la CFPN. Les Services intégrés participent également à la planification stratégique générale et à la gestion supérieure de la CFPN.

Réalizations principales en 2008-2009

En 2008-2009, les Services intégrés ont élaboré et mis en œuvre le plan financier, la stratégie d'évaluation des mesures du rendement et le plan de gestion des ressources humaines. Ces plans viennent s'ajouter aux autres plans déjà établis. Les Services intégrés ont également mis sur pied un système de classification et de gestion des dossiers qui permet à la CFPN de répondre aux exigences relatives à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP).

La première réunion annuelle de la CFPN a été tenue le 18 septembre 2008 au siège social, à Kamloops, en Colombie-Britannique. La réunion annuelle donne l'occasion à la CFPN de présenter un compte rendu directement aux Premières nations, aux contribuables des terres de premières nations, ainsi qu'aux personnes intéressées de la population canadienne. En octobre 2008, une réunion annuelle conjointe a eu lieu avec l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations à Osoyoos (C.-B).

La CFPN a organisé des réunions à Fredericton, à Saskatoon, à Kamloops et à Ottawa. La rencontre d'Ottawa a donné lieu à la commémoration du 20^e anniversaire de la première réunion de la Commission consultative de la fiscalité Indienne, le prédécesseur de la CFPN. Sa contribution a permis à 120 autorités fiscales des Premières nations de générer plus de 500 millions de dollars en recettes issues de l'impôt foncier et de recommander 1 245 règlements administratifs pour approbation.

La Gazette des Premières nations

La *Gazette des Premières nations* est publiée conjointement par la CFPN et le Native Law Centre. Au cours de cet exercice, la *Gazette des Premières nations* a publié soixante-dix lois et règlements administratifs de Premières nations, et sept normes de la CFPN. Fait important à souligner : la *Gazette des Premières nations* est maintenant disponible en ligne gratuitement. Consultez la *Gazette* en ligne à www.fng.ca/onlineGazette.htm

6 Services intégrés

La version en ligne de la *Gazette des Premières nations* a été publiée pour donner accès gratuitement par le biais d'Internet aux lois des Premières nations et aux règlements administratifs pris en vertu de l'article 83. Deux éditions imprimées de la *Gazette des Premières nations* ont été produites en partenariat avec le Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan.

Des protocoles d'entente ont été négociés et contractés avec les parties suivantes :

- Office national de l'énergie
- Institut de la statistique des premières nations (ISPN), Administration financière des premières nations (AFPN) et Conseil de gestion financière (CGF) afin d'établir un comité de coordination de présidence des institutions
- Centre national pour la gouvernance des premières nations (CNGPN)
- Les Services intégrés ont également coordonné plusieurs projets spéciaux, notamment :
- Phase 3 de l'initiative d'enregistrement de titres fonciers
- Potentiel de réglementation avec le CN
- Ajouts au projet pilote de réserve avec les Premières nations du Manitoba
- Ouverture des marchés aux développements résidentiels sur les terres des Premières nations
- Taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN)

Dix-huit Premières nations ajoutées à l'annexe de la LGFSPN

17 septembre 2008

Première nation Chawathil
Première nation Indian Island
Première nation Kwaw-Kwaw-Apilt
Première nation Matsqui
Première nation Mosquito, Grizzly Bear, Lean Man
Bande Indienne Neskonlith
Première nation Skawahlook
Première nation Skowkale
Première nation Shxw'ow'hamel
Première nation Squiala
Première nation Sumas
Première nation Yakwekwioose

29 janvier 2009

Première nation Aitchelitz
Première nation Elsipogtog
Première nation Popkum
Nation Squamish
Première nation Thunderchild
Nation Tsleil-Waututh

Cela porte le nombre total des Premières nations figurant à l'annexe de la LGFSPN à 51.

Élaboration des politiques

Objectif :

Le service de l'Élaboration des politiques a comme objectif de mettre au point et d'appliquer, en utilisant un processus transparent, des normes et des politiques efficaces qui ouvrent la voie à de saines pratiques administratives et qui accroissent la confiance des populations autochtones, des contribuables et des investisseurs dans l'intégrité du régime de recettes locales.

Réalisations principales en 2008-2009

L'Élaboration des politiques a oeuvré dans trois domaines principaux: le soutien à la réglementation, les outils de financement de l'infrastructure des Premières nations et la recherche.

En ce qui concerne le soutien à la réglementation, des normes d'examen de lois ont été élaborées en ce qui a trait aux lois sur l'évaluation et l'imposition foncière en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario. Des normes et des procédures ont également été élaborées pour la présentation des renseignements exigés en vertu de l'article 8 de la LGFSPN, et on a établi la procédure liée aux exigences de publication des lois des Premières nations, ainsi que les procédures d'utilisation normalisées du registre des lois des Premières nations. Quatre politiques ont aussi été révisées pour appuyer le système fiscal en vertu de l'article 83.

L'Élaboration des politiques a fourni un soutien au financement des infrastructures autochtones en élaborant des normes d'examen de lois applicables aux textes législatifs sur les taxes d'aménagement, les emprunts et les ententes sur les emprunts. Le service a également mis au point des normes sur les critères d'agrément des lois sur les emprunts, tout en apportant d'importantes modifications aux exigences de production de rapports sur les fonds de réserve dans les lois sur les dépenses des Premières nations.

► Vers l'emprunt sous le régime de la LGFSPN

Le 17 septembre 2008, la Commission a approuvé deux modèles de lois sur l'emprunt et les normes connexes pour soutenir le processus d'emprunt dans le cadre de la LGFSPN.

Ces modèles de lois sur l'emprunt et ces normes ont été élaborées à la suite de longues discussions entre les institutions fiscales et ont été finalisées une fois le consensus atteint au sujet de l'approche générale en matière d'emprunt.

Grâce à l'établissement de ces lois et normes, les Premières nations de la LGFSPN se dirigent vers l'emprunt par l'entremise de l'AFPN.

8

Élaboration des politiques

Dans le but d'appuyer les nouvelles questions qui surgissent, des documents de réflexion ont été produits dans les domaines de l'imposition d'impôts à l'égard des activités commerciales au Manitoba, des études entreprises par la CFPN, possibilités de retrait de l'annexe de la LGFSPN, des notifications aux contribuables, de la participation à la LGFSPN de groupes non constitués en bandes, les répercussions du gel des évaluations de la C.-B., les effets du rajustement de la taxe scolaire en Saskatchewan et le processus de participation du public en ce qui concerne les normes, procédures et politiques de la CFPN.

Des projets ont également été entrepris avec d'autres institutions, y compris un protocole d'entente avec les institutions visées par la LGFSPN, les critères d'agrément des lois sur l'emprunt et des ententes sur les emprunts en collaboration avec l'AFPN, ainsi que des normes de la CFPN concernant les règlements administratifs sur la gestion financière.

Gel des évaluations de la C.-B.

En décembre 2008, le gouvernement de la C.-B. a adopté une loi visant à geler les valeurs imposables des biens fonciers, de façon qu'elles correspondent aux évaluations de l'année précédente. Cette mesure a suscité une importante question de principe concernant la perception d'impôts des Premières nations en C.-B. et de la CFPN, car jusqu'en décembre, la quasi-totalité des évaluations à l'égard des Premières nations avaient été réalisées pour refléter la valeur du marché au 1er juillet 2008. Cela signifiait que dans de nombreux cas, les valeurs imposables évaluées sur les terres autochtones étaient plus élevées que les biens fonciers comparables dans les collectivités environnantes. En 2008-2009, la CFPN a travaillé avec les Premières nations qui perçoivent de l'impôt, leurs contribuables et avec la BC Assessment Authority, pour trouver des solutions mutuellement acceptables dans chaque cas particulier. Comme les Premières nations de la C.-B. qui perçoivent de l'impôt établissent leurs taux d'imposition en 2009-2010, la CFPN travaillera avec elles pour veiller à proposer des solutions adaptées aux besoins de chacune.

Examen des lois et des règlements

Objectif :

Le service de l'Examen des lois et des règlements a comme objectif d'assumer les responsabilités de la CFPN relatives à l'examen des lois, prévues à la partie 2 de la LGFSPN. En procédant ainsi, ce service assure l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations et favorise l'adoption d'une approche commune en la matière à l'échelle du pays, compte tenu des variantes présentes dans les régimes provinciaux d'imposition foncière. À cette fin, ce service approuve des textes législatifs qui sont conformes à la LGFSPN et au cadre réglementaire correspondant; de plus, il fournit un soutien aux Premières nations notamment sous forme de modèles de lois, en ce qui concerne la processus d'élaboration des lois visées par la LGFSPN et des règlements administratifs, pris en vertu de l'article 83.

Réalizations principales en 2008-2009

Le service de l'Examen des lois a collaboré étroitement avec les Premières nations régies par la LGFSPN et de l'article 83 dans le but d'élaborer des lois et des règlements administratifs qui soient conformes aux normes et aux politiques de la CFPN. En 2008-2009, le service de l'Examen des lois a travaillé avec toutes les Premières nations régies par la LGFSPN et l'article 83 relativement à leurs lois sur les taux annuels et sur les dépenses annuelles, ainsi qu'avec les Premières nations régies par la LGFSPN afin de convertir leur système fiscal pris en vertu de l'article 83 pour le rendre conforme aux exigences de la LGFSPN.

Plus particulièrement, le service de l'Examen des lois a fourni un soutien à 14 Premières nations régies par la LGFSPN et à 35 Premières nations intéressées. Il a aidé le personnel et les dirigeants autochtones à se familiariser avec les possibilités offertes par la LGFSPN, pour les communiquer par la suite à leurs collectivités. Ce soutien accorde aux Premières nations l'information requise pour être en mesure de prendre une décision éclairée quant à l'exercice de leur compétence relative aux recettes locales dans le cadre de la LGFSPN.

Afin d'appuyer les Premières nations qui perçoivent de l'impôt, des modèles de lois ont été élaborés en ce qui a trait aux taxes d'aménagement, aux emprunts et aux accords d'emprunt, l'évaluation foncière et l'imposition foncière pour l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario.

Les Songhees édictent les premières lois en vertu de la LGFSPN

La Première nation Songhees, située près de Victoria, en C.-B., est la première à avoir ses lois édictées en vertu de la LGFSPN. La *Loi sur l'imposition foncière de la Première nation Songhees (2008)* et la *Loi sur l'évaluation foncière de la Première nation Songhees (2008)*, ont été agréées par la CFPN le 15 mai 2008.

L'agrément des lois des Songhees marque également la première fois que la CFPN a exercé ses pouvoirs d'examen et d'agrément des lois. «C'est une journée historique pour les Songhees, la CFPN et les Premières nations du Canada entier», déclare M. Jules, commissaire en chef.

10

Examen des lois et des règlements

En 2008-2009, les procédures relatives à l'examen des lois et des règlements ont été officialisées et adoptées par la CFPN. Les économies créées par l'examen officiel et le processus d'enregistrement signifiaient que 60 lois relevant de la LGFSPN, comprenant des lois relatives à l'imposition foncière, à l'évaluation foncière, aux taux et aux dépenses, ont été examinées, agréées et enregistrées par la CFPN en 2008-2009.

La CFPN continue de fournir des services de soutien en matière d'élaboration et d'examen de règlements administratifs aux Premières nations exerçant leurs compétences en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. En 2008-2009, 80 règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 ont été examinés et recommandés pour approbation par le ministre des Affaires Indiennes.

► Règlements et traités en C.-B.

Un règlement est requis pour permettre aux Premières nations qui ont conclu des traités de participer à la LGFSPN. En septembre 2007, la Première nation Tsawwassen, signataire d'un traité qui est la première à ce prévaloir du processus de la Commission des traités de la C.-B., a soumis une Résolution du Conseil de bande (RCB) pour qu'elle soit ajoutée à l'annexe de la LGFSPN. La CFPN a entrepris l'élaboration d'un règlement pour faciliter la participation de la Première nation Tsawwassen, ainsi que d'autres Premières nations signataires d'un traité, et aussi pour vérifier si des modifications à la législation de la C.-B. sont nécessaires. La CFPN poursuivra ce travail en 2009-2010.

Éducation

Objectifs :

Le service de l'Éducation a comme objectif d'élaborer des programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des autochtones Premières nations et de rendre celles-ci aptes à administrer leur propre système d'imposition.

Les activités de la CFPN en matière d'éducation sont principalement entreprises par le biais d'un protocole d'entente avec le Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo) et l'Université de Thompson Rivers.

La CFPN et le Centre Tulo ont signé un protocole d'entente le 10 septembre 2008. Ce protocole confirme l'intention des deux parties de travailler en partenariat afin de réaliser les objectifs communs suivants :

- développer les aptitudes à administrer les systèmes d'imposition des Premières nations;
- créer une infrastructure concurrentielle;
- faciliter les investissements sur les terres autochtones;
- accroître la compréhension des questions relatives à la fiscalité, à l'économie et à la politique publique des Premières nations.

Le *Certificat en économie appliquée des Premières nations* a été reconnu parmi les programmes d'études en 2007-2008. Le Centre Tulo et l'UTR offrent également un *Certificat en administration fiscale des Premières nations* qui sera étoffé pour devenir un *Certificat en administration publique des Premières nations*.

Réalisations principales en 2008-2009

En maintenant le cap sur sa vision, soit « Générer la capacité de bâtir les cadres de travail d'ordre juridique, administratif et technique pour que les marchés s'ouvrent sur les terres autochtones » [traduction], le Centre Tulo a offert trois cours dans le cadre du programme du *Certificat en administration fiscale des Premières nations* sur le campus de la l'UTR, comprenant *Introduction à la fiscalité des Premières nations*, *Établissement du budget et des taux* et *Évaluation et appels des évaluations*. Toutes les classes ont reçu un maximum d'inscriptions, avec des étudiants provenant de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse.

Un tutoriel, intitulé *Submitting Rates and Expenditure Laws under the FSMA* (Dépôt des textes législatifs sur les taux d'imposition et les dépenses des Premières nations en vertu de la LGFSPN), a été offert pour aider les administrateurs fiscaux au service des Premières nations qui doivent déposer des textes législatifs sur les taux d'imposition et les dépenses cette année. Afin de soutenir les administrateurs fiscaux, la CFPN a élaboré un logiciel de calcul permettant de simplifier la mise sur pied, le traitement et l'examen des textes législatifs sur les taux d'imposition et les dépenses. Sept tutoriels de ce genre ont été donnés.

Le curriculum des cours suivants a été établi : *Introduction à la fiscalité des Premières nations*; *Évaluation et appels des évaluations*; *Établissement du taux d'imposition foncière en fonction du budget*; et *Conventions de services et contrats conjoints*.

12

Éducation

Le processus d'accréditation a été complété pour les cours suivants : *Introduction à l'économie des Premières nations, Introduction à la fiscalité des Premières nations, Aménagement résidentiel et commercial sur les terres des Premières nations* et *Facilitation des investissements sur les terres des Premières nations*. Le rapport concernant l'option d'apprentissage à distance a aussi été établi et approuvé. Le Tulo Centre et le Open Learning Agency de l'UTR ont aussi entrepris la réalisation de programmes d'études offerts en ligne pour l'ensemble des huit cours du *Certificat en administration fiscale*.

Le Centre Tulo a lancé son site Web, www.tulo.ca, qui contient de l'information à jour sur les cours et les programmes offerts, les modalités d'inscription et des renseignements généraux sur l'économie autochtone.

La CFPN a mis au point un nouveau logiciel d'administration fiscale (LAF) pour les Premières nations qui perçoivent des impôts au titre de l'article 83 ou de la LGFSPN. Le logiciel fait état du déroulement des travaux de l'administrateur fiscal tout au long du cycle fiscal annuel et des exigences de la CFPN relativement à l'administration de l'impôt foncier. En outre, l'application actuelle visant à appuyer le processus de négociation des ententes de service a été mise à jour.



TULO

Le logo du Tulo Centre of Indigenous Economics illustre un aigle volant dans le ciel, représenté dans un style pictographique. Le pictographe est une forme artistique traditionnelle Shuswap pratiquée par de nombreuses cultures autochtones en Amérique du Nord et du monde ancien. L'ocre rouge a été peinte sur des pierres soigneusement sélectionnées ou à des endroits significatifs pour créer des représentations stylisées du monde naturel ou des aspects de l'humanité et de la spiritualité.

L'aigle est reconnu traditionnellement comme un être possédant un point d'observation surélevé pour voir les possibilités d'avenir et les opportunités, en guidant les autres sur le sentier de la force et de la sagesse. C'est en partant de ses origines historiques comme fondation que le Centre Tulo s'emploie à devenir une institution qui offre des possibilités d'éducation, à transmettre de son expérience, génère des capacités et pave la voie dans la revitalisation de l'économie de marché des Premières nations.

Communications

Objectif :

Le service des Communications a comme objectif de promouvoir la compréhension du régime d'imposition foncière des Premières nations.

Réalisations principales en 2008-2009

La stratégie d'image de marque de la CFPN a été mise en œuvre et un nouveau site Web a été conçu et lancé. Le rapport annuel de 2007-2008 a été publié, ainsi que trois éditions du bulletin d'information *Ouvrir le sentier*.

En mars 2009, la CFPN et le Centre Tulo ont organisé conjointement un atelier à Vancouver destiné aux juristes qui travaillent avec les Premières nations dans le domaine et de l'imposition foncière. On y a présenté un aperçu des règlements d'application de la LGFSPN et des normes de la CFPN, un sommaire des exigences de mise en œuvre, ainsi qu'une revue des modèles de lois élaborées par la CFPN.

La CFPN a donné plus de 40 présentations aux Premières nations, aux contribuables et à d'autres intervenants, au sujet de la CFPN et de la LGFSPN.

Le 8 février, la CFPN a organisé une célébration commémorative pour souligner le 20^e anniversaire de la première réunion de la Commission consultative de la fiscalité Indienne. Ce fut une occasion de se remémorer les anciens membres du conseil et du personnel et de réfléchir sur l'héritage légué par la Commission consultative de la fiscalité Indienne aux Premières nations et au Canada.



La CFPN :
œuvrant selon la tradition de la CCFI

Le récit historique de la CCFI 1989-2007

- ▶ 122 Premières nations perceptrices d'impôt
- ▶ 500 M\$ en revenus d'impôt foncier
- ▶ 150 M\$ en infrastructure de collectivités
- ▶ 10 modèles de règlements
- ▶ Approbation de 1245 règlements
- ▶ Formation de 150 administrateurs de l'impôt
- ▶ 23 conventions de service
- ▶ 1,5 milliard d'investissement privé parmi des collectivités autochtones perceptrices d'impôt

14

Gestion des différends

Objectif :

Le service de Gestion des différends a comme objectif de prévenir les différends ou à en assurer le règlement opportun, concernant l'application des lois sur les revenus locaux.

Réalisations principales en 2008-2009

La CFPN a entrepris une formation pour exercer ses fonctions en tant que tribunal administratif.

La CFPN a considéré diverses options en vue d'établir une politique sur la gestion de différends relevant de la LGFSPN et de l'article 83.

Les membres du groupe de médiateurs ont achevé leur formation et entrepris leurs activités. La Gestion des différends maintiendra l'effectif de ce groupe en vue de répondre aux demandes de facilitation et de résolution des différends en matière d'imposition foncière.

La CFPN a répondu à quatre demandes de gestion des différends provenant de Premières nations. Les efforts de facilitation déployés dans ces cas ont tous été un succès.

La CFPN et l'Office national de l'énergie (ONÉ) signent un protocole d'entente

Le 21 avril 2008, la CFPN et l'ONÉ ont signé un protocole d'entente, par lequel ils ont convenu de former un partenariat d'apprentissage en favorisant des relations de travail efficaces lorsqu'il s'agit de questions d'intérêt commun. Le protocole d'entente jette les bases d'une collaboration entre l'ONÉ et la CFPN en vue de partager l'information sur le processus d'audience publique, d'établir des groupes de travail conjoints et d'organiser des échanges de personnel en mettant accent sur les processus de résolution des différends.

Premières nations inscrites à l'annexe de la LGFSPN

Bande indienne Adams Lake, C.-B. • Bande indienne Aitchelitz, C.-B. • Première nation Akisq'nuk, C.-B. • Première nation Alexander, Alb. • Première nation Chawathil, C.-B. • Bande indienne Chehalis, C.-B. • Première nation Chemainus, C.-B. • Première nation Chippewas of Georgina Island, Ont. • Première nation Chippewas of Kettle and Stony Point, Ont. • Première nation Indian Island, N.-B. • Bande indienne Kamloops, C.-B. • Première nation Kitselas, C.-B. • Première nation Kwaw-Kwaw-Apilt, C.-B. • Première nation Leq'a:mel, C.-B. • Bande indienne Lower Kootenay, C.-B. • Bande indienne Lower Nicola, C.-B. • Première nation Matsqui, C.-B. • Première nation Metepenagiag Mi'kmaq, N.-B. • Bande indienne Moricetown, C.-B. • Première nation Muskeg Lake Cree, Sask. • Première nation Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man, Sask. • Première nation Nanoose, C.-B. • Bande indienne Neskonlith, C.-B. • Bande indienne Osoyoos, C.-B. • Bande indienne Popkum, C.-B. • Bande indienne Seabird Island, C.-B. • Première nation Shuswap, C.-B. • Première nation Shxwhá:y Village, C.-B. • Première nation Simpcw, C.-B. • Bande indienne Skeetchestn, C.-B. • Première nation Sliammon, C.-B. • Première nation Songhees, C.-B. • Première nation St. Mary's, C.-B. • Première nation Shx'ow'hamel, C.-B. • Première nation Skawahlook, C.-B. • Première nation Skowkale, C.-B. • Première nation Squamish, C.-B. • Première nation Squiala, C.-B. • Première nation Sumas, C.-B. • Première nation Thunderchild, Sask. • Première nation Tla-o-qui-aht, C.-B. • Bande indienne Tobacco Plains, C.-B. • Première nation Tobique, N.-B. • Première nation Tsawout, C.-B. • Première nation Tsawwassen, C.-B. • Première nation Tsleil-Waututh, C.-B. • Première nation Tzeachten, C.-B. • Première nation We Wai Kai, C.-B. • Première nation White Bear, Sask. • Première nation Yakweakwoose, C.-B.

Les premières nations en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens

Première nation Mushuau Innu, T.-N.-L. • Bande indienne Ashcroft, C.-B. • Première nation Muskowekwan, Sask. • Première nation Beausoleil, Ont. • Bande indienne Musqueam, C.-B. • Première nation Bigstone Cree, Alb. • Bande indienne Nadleh Whut'en, C.-B. • Bande indienne Bonaparte, C.-B. • Bande indienne Nak'azdli, C.-B. • Bande indienne Boothroyd, C.-B. • Bande indienne Nicomen, C.-B. • Première nation Boston Bar, C.-B. • Première nation Nipissing, Ont. • Bande indienne Burns Lake, C.-B. • Première nation Ocean Man, Sask. • Première nation Campbell River, C.-B. • Première nation O'Chiese, Alb. • Première nation Carry The Kettle, Sask. • Première nation Opaskwayak, Man. • Bande indienne Cheam, C.-B. • Bande indienne Paul, Alb. • Première nation Chippewas of Mnjikaning, Ont. • Bande indienne Penticton, C.-B. • Bande indienne Coldwater, C.-B. • Première nation Scowlitz, C.-B. • Bande indienne Cook's Ferry, C.-B. • Première nation Serpent River, Ont. • Bande indienne Cowichan, C.-B. • Première nation Sheshatshiu Innu, T.-N.-L. • Première nation Dene Tha', Alb. • Première nation Siksika, Alb. • Première nation Enoch Cree, Alb. • Bande indienne Siska, C.-B. • Bande indienne Eskasoni, N.-É. • Première nation Skidegate, C.-B. • Première nation Fairford, Man. • Bande indienne Skuppah, C.-B. • Première nation Fishing Lake, Sask. • Première nation Snuneymuxw, C.-B. • Première nation Fort McMurray, Alb. • Bande indienne Soda Creek, C.-B. • Bande indienne Fort Nelson, C.-B. • Bande indienne Spuzzum, C.-B. • Bande indienne Fort Severn, Ont. • Première nation Stoney, Alb. • Première nation Haisla (Kitamaat), C.-B. • Bande indienne Sturgeon Lake, Alb. • Innu Takuikan Uashat Mak Mani Utenam, Qc • Première nation T'it'q'et, C.-B. • Bande indienne Kanaka Bar, C.-B. • Première nation Tl'azt'en, C.-B. • Première nation Kasabonika Lake, Ont. • Première nation Ts'Kw'aylaxw, C.-B. • Première nation Kitsumkalum, C.-B. • Première nation Tsuu T'ina, Alb. • Première nation Kwantlen, C.-B. • Première nation Union Bar, C.-B. • Première nation Lac La Croix, Ont. • Bande indienne Upper Similkameen, C.-B. • Bande de la nation Lheidli T'enneh, C.-B. • Première nation West Moberly, C.-B. • Première nation Little Red River Cree, Alb. • Première nation Westbank, C.-B. • Bande indienne Little Shuswap, C.-B. • Bande indienne Whispering Pines, C.-B. • Bande indienne Lower Similkameen, C.-B. • Première nation Whitecap Dakota/Sioux, Sask. • Bande indienne McLeod Lake, C.-B. • Première nation Whitefish Lake, Alb. • Première nation Metlakatla, C.-B. • Première nation Whitefish Lake, Ont. • Première nation Miawpukek, T.-N.-L. • Bande indienne Williams Lake, C.-B. • Première nation Mikisew Cree, Alb. • Première nation Yale, C.-B. • Première nation Millbrook, N.-É. • Première nation Yekooche, C.-B. •

Regard vers l'avenir

En 2009-2010, la CFPN se concentrera sur les quatre priorités suivantes :

1. Financement de l'infrastructure des Premières nations – La CFPN travaillera à quatre projets visant à accroître les options de financement de l'infrastructure des Premières nations. La CFPN travaillera d'abord à l'élaboration de modèles de lois et à l'examen de normes qui permettront aux Premières nations régies par la LGFSPN de percevoir des impôts pour la prestation de services. Elle continuera à explorer avec les Premières nations les possibilités liées aux impôts sur les activités commerciales. La CFPN poursuivra son travail en vue d'établir un partenariat avec le ministère des Finances pour aider à promouvoir et à instaurer la TPSPN. Enfin, la CFPN collaborera avec le Canada pour appuyer le plan de stimulation économique et aider à assurer un rendement maximal des investissements dans l'infrastructure sur les terres des Premières nations.

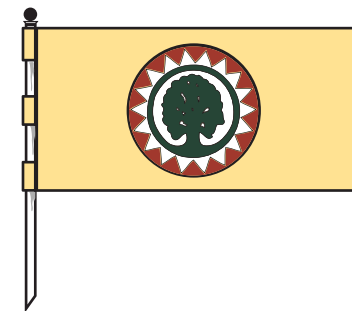
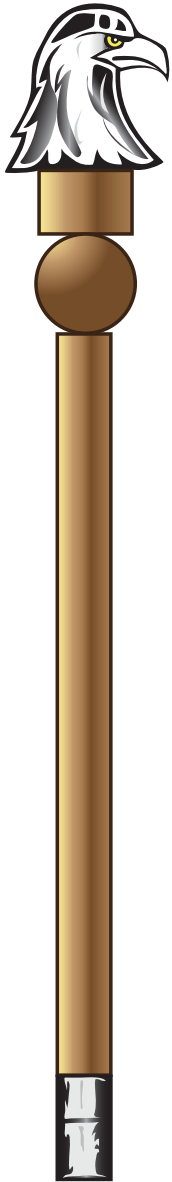
2. Promotion de la LGFSPN au Manitoba et en Ontario – La CFPN collaborera avec la nation Ojibway Brokenhead et les Chippewas de Kettle et Stony Point pour élaborer des modèles de systèmes sous le régime de la LGFSPN. Le projet pilote avec la nation Ojibway Brokenhead pourrait s'appliquer aux 23 autres Premières nations du Manitoba dans le cadre du processus des droits fonciers issus des traités.

3. Représentation des intérêts des contribuables auprès de conseil de bande – La CFPN travaillera de concert avec les Premières nations, les contribuables et le Consensus Building Institute, en vue d'élaborer un modèle de loi sur la représentation des intérêts des contribuables auprès de conseil de bande ainsi que des normes d'examens. Ces textes pourraient être utilisés par des Premières nations intéressées pour améliorer leurs relations avec les contribuables et favoriser un meilleur climat d'investissement.

4. Amélioration de la prévisibilité des titres fonciers – La CFPN poursuivra son travail en vue d'améliorer l'environnement d'affaires et d'élargir l'assiette fiscale des Premières nations grâce à des améliorations apportées au régime foncier. Cette année, la CFPN tentera d'établir un partenariat avec l'Institut pour la liberté et la démocratie, fondé par Hernando de Soto, afin de préconiser un système amélioré des droits de propriété autochtones.

Le comité d'experts internationaux sur les régimes d'enregistrement et de titres fonciers

Dans le cadre de son initiative spéciale visant à améliorer la prévisibilité des titres fonciers autochtones, la CFPN a travaillé avec le Forum des fédérations pour convoquer un comité d'experts canadiens et internationaux chargé d'examiner des ébauches provisoires d'étude sur la prévisibilité des titres fonciers. Le comité d'experts en titres fonciers autochtones était composé des personnes suivantes : Maria Carmen Delgado, de l'Institut pour la liberté et la démocratie, du Pérou, Terry Anderson et Dominic Parker, du Political Economy Research Centre, du Montana, la professeure Maureen Tehan, de l'Australie, Nic Oliver, de l'Afrique du Sud, Sakej Henderson, du Native Law Centre de l'Université de Saskatchewan, Tom Flanagan, de l'Université de Calgary, John McKennirey du MAINC, et Bud Smith, ancien procureur général de la C.-B. La CFPN a pu bénéficier grandement des conseils de ces experts, lesquels concernaient les pratiques exemplaires du régime de titres fonciers autochtones en matière de conception institutionnelle, de communications et de résolution de différends. Deux séances de comité d'experts ont eu lieu. La première s'est déroulée à Calgary, les 23 et 24 février 2009, et la seconde à Vancouver, les 2 et 3 mars 2009. La CFPN continuera à collaborer avec ces experts tout au long de l'évolution de cette initiative.



La CFPN reçoit ses emblèmes héraldiques

Le Héraut d'armes du Canada, du Bureau du gouverneur général, a présenté à la CFPN ses emblèmes héraldiques le 16 décembre 2008 à Vancouver, en Colombie-Britannique.

La devise « NESAYKA MAMOOK CHEE WAYHUT » signifie en chinook « Nous traçons un nouveau chemin ». Un drapeau, un maillet, un insigne et un bâton ont également été dévoilés.

Commission de la fiscalité des premières nations

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009

Table des matières

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	19
Rapport du vérificateur	20
États financiers	
État de la situation financière	21
État de l'évolution des capitaux propres	22
État des activités financières	23
État des flux de trésorerie	24
Sommaire des principales conventions comptables	25-27
Notes concernant les États financiers	28-31
Annexe 1 - Plan directeur	32
Annexe 2 - Titres fonciers des Premières nations	33
Annexe 3 - Document sur l'élaboration de politiques concernant les revenus autonomes	34

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

Les états financiers de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), produits sous la responsabilité de la direction, ont été soumis à l'approbation de la Commission et sont indiqués ci-dessous.

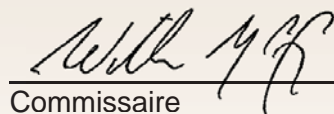
Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Il ne s'agit pas d'états financiers précis, car ils renferment des chiffres basés sur des estimations et des suppositions. Lorsqu'une méthode comptable alternative existe, la direction a choisi d'employer la méthode qu'elle estimait le plus appropriée selon les circonstances, ceci afin de s'assurer que les états financiers soient présentés honnêtement à tous les égards significatifs.

La CFPN utilise des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs de haut niveau, dans la mesure où leur coût est raisonnable. Ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les renseignements d'ordre financier sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la CFPN sont adéquatement représentés et protégés.

Ces états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody s.r.l. pour le compte de la Commission et conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. La société BDO Dunwoody s.r.l. jouit d'un accès libre et complet aux dossiers de la Commission.



Commissaire en chef



Commissaire

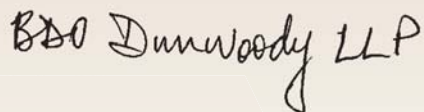
Rapport du vérificateur

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) au 31 mars 2009 et les états des capitaux propres, des activités financières et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2009. Ces états financiers sont produits sous la responsabilité de la direction de la CFPN. Notre mandat est d'exprimer notre opinion quant à ces états financiers en fonction des résultats de la vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent la planification et l'exécution de la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante. La vérification comprend l'examen, par sondage, des éléments de preuve qui confirment les montants cités dans les états financiers. Elle comprend également une appréciation des principes comptables employés et des estimations importantes de la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent adéquatement, à tous les égards importants, la situation financière de la CFPN au 31 mars 2009. De plus, les résultats des activités de la CFPN et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2009 sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Kamloops, Colombie-Britannique
Le 6 mai 2009

Le sommaire des conventions comptables importantes et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

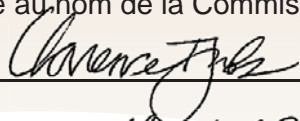
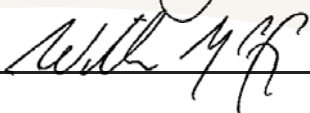
Commission de la fiscalité des premières nations

État de la situation financière

21

Au 31 mars	2009	2008
Actif financier		
Encaisse (Note 2)	856 832	1 247 291
Comptes débiteurs (Note 3)	708 127	556 771
	1 564 959	1 804 062
Passif		
Comptes créditeurs	698 445	812 876
Contrats payables (Note 4)	875 890	1 003 527
	1 574 335	1 816 403
Dette nette	(9 376)	(12 341)
Actif non financier		
Charges payées d'avance	9 537	12 502
Immobilisations corporelles (Note 5)	596 759	597 029
	606 296	609 531
Position nette	596 920	597 190
Surplus et capitaux propres		
Équité en biens d'immobilisations	596 759	597 029
Excédent non affecté	161	161
Position nette	596 920	597 190

Approuvé au nom de la Commission par :


 _____ Commissaire en chef

 _____ Commissaire

Le sommaire des conventions comptables importantes et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations

État de l'évolution des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars

2009 2008

(avec chiffres comparatifs depuis la formation de la Commission, le 1er juillet 2007, jusqu'au 31 mars)

(montants en dollars)

	Capitaux propres en immobilisations	Surplus non affecté net	Total	Total
Solde au début de l'exercice	597 029	161	597 190	-
Excédent des recettes par rapport aux dépenses de l'exercice	-	-	-	161
Acquisition d'immobilisations corporelles	302 653	-	302 653	751 456
Amortissement des immobilis. corporelles	(302 923)	-	(302 923)	(154 427)
<u>Solde à la fin de l'exercice</u>	<u>596 759</u>	<u>161</u>	<u>596 920</u>	<u>597 190</u>

Le sommaire des conventions comptables importantes et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations

État des activités financières

Pour l'exercice clos le 31 mars	2009	2008
(avec chiffres comparatifs depuis la formation de la Commission, le 1er juillet 2007, jusqu'au 31 mars)		
	(montants en dollars)	
Revenus		
Plan directeur (annexe 1)	5 775 376	5 025 387
Titres fonciers des Premières nations (annexe 2)	487 100	249 250
Document sur l'élaboration de politiques concernant les revenus autonomes (annexe 3)	-	64 878
	<u>6 262 476</u>	<u>5 339 515</u>
Dépenses		
Plan directeur (annexe 1)	5 775 376	5 025 226
Titres fonciers des Premières nations (annexe 2)	487 100	249 250
Document sur l'élaboration de politiques concernant les revenus autonomes (annexe 3)	-	64 878
	<u>6 262 476</u>	<u>5 339 354</u>
Excédent net	-	161

Le sommaire des conventions comptables importantes et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars **2009** **2008**

(avec chiffres comparatifs depuis la formation de la Commission, le 1er juillet 2007, jusqu'au 31 mars)

montants en dollars)

Activités de fonctionnement

Encaissements de diverses sources	6 111 120	4 700 847
Sommes en espèces versées aux employés et aux fournisseurs	(6 198 926)	(3 535 454)
Virements en espèces reçus à la formation	-	755 129

Flux de trésorerie des activités de fonctionnement **(87 806)** **1 920 522**

Opérations d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles	(302 653)	(673 231)
---	-----------	-----------

Augmentation (diminution) de l'encaisse nette **(390 459)** **1 247 291**

Encaisse, début de l'exercice **1 247 291** **-**

Encaisse, fin de l'exercice **856 832** **1 247 291**

Principales opérations sans effet sur la trésorerie

Activités de fonctionnement

Fond de roulement obtenu à la formation		
Comptes débiteurs	-	244 475
Charges payées d'avance	-	1 980
Comptes créditeurs	-	1 001 584

Activités d'investissement

Additions au capital provenant d'opérations sans effet sur la trésorerie (Note 5)	-	78 225
---	---	--------

Activités d'investissement

Additions au capital provenant d'opérations sans effet sur la trésorerie (Note 5)	-	78 225
---	---	--------

Le sommaire des conventions comptables importantes et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission de la fiscalité des premières nations

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2009

Principes comptables	La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organisations du secteur public.						
Comptabilisation des produits	Les apports affectés sont reconnus à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont reconnus à titre de produits si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. L'intérêt et les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice lorsqu'ils sont engagés. Aucun apport affecté n'a été reçu au cours de l'exercice.						
Immobilisations corporelles	<p>La CFPN s'est conformée au chapitre 3150, Immobilisations corporelles, du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Le chapitre 3150 requiert la capitalisation et l'amortissement des immobilisations corporelles dans les états financiers. En date du 31 mars 2008, la CFPN a inventorié et évalué l'ensemble de ses immobilisations corporelles, tel qu'illustré à la note 5, et à ce titre, la conformité à ce chapitre n'a exigé aucune réévaluation de valeurs d'immobilisations corporelles initiales.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, comprenant tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à l'amélioration ou à la mise hors service de l'élément d'actif. Les recettes de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de revenus du programme appropriés.</p> <p>Les coûts moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants, ce qui correspond approximativement à la durée utile des éléments d'actif :</p> <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Élément d'actif</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Taux</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Équipement</td> <td>3 ans</td> </tr> <tr> <td>Améliorations locatives</td> <td>5 ans</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Élément d'actif</u>	<u>Taux</u>	Équipement	3 ans	Améliorations locatives	5 ans
<u>Élément d'actif</u>	<u>Taux</u>						
Équipement	3 ans						
Améliorations locatives	5 ans						

Commission de la fiscalité des premières nations

Sommaire des principales conventions comptables

26

31 mars 2009

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants rapportés en ce qui a trait aux actifs et au passif à la date de dépôt des états financiers et aux montants rapportés à titre de recettes et de dépenses pendant l'exercice visé. Les résultats réels peuvent s'éloigner des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux renseignements émergent. Parmi les estimations importantes des présents états financiers, on compte l'amortissement des immobilisations corporelles et la comptabilisation des comptes créditeurs et des contrats payables.

Information sectorielle

La CFPN est un organisme à gouvernance partagée, dont le siège social est situé à Kamloops, (C.-B.) et qui possède un bureau dans l'Est, soit dans la région de la capitale nationale, à Ottawa. Des secteurs d'activités distincts ont été présentés séparément dans la partie portant sur l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'elles englobent sont les suivants :

Services de la Commission

La CFPN est un organisme à gouvernance partagée dirigé par un commissaire en chef et huit commissaires, lesquels sont nommés par le gouverneur en conseil, ainsi qu'un autre par le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan. Les secteurs d'activités des services de la Commission comprennent les coûts de fonctionnement et de soutien du commissaire en chef et des neuf commissaires.

Communications

Le secteur d'activités des Communications a comme objectif de promouvoir la compréhension du système d'imposition foncière des Premières nations et de communiquer des initiatives provenant de politiques de la Commission par le biais de la publication d'un bulletin d'information trimestriel, de réunions et de présentations aux Premières nations, en assistant et en organisant des conférences professionnelles, en préparant et en distribuant le rapport annuel de la CFPN, en mettant au point et en assurant la mise à jour d'un site Internet et en préparant et en publiant du matériel de marketing.

Services intégrés

Le secteur d'activités des Services intégrés a comme objectif de fournir des services d'ordre financier, de ressources humaines, d'assurance, de vérification et d'administration à la CFPN, tout en étant responsable de répondre aux exigences en matière de planification générale et de production de rapports, ainsi que d'assurer la coordination de l'assemblée générale annuelle et des réunions de la Commission. Les Services intégrés jouent également un rôle prépondérant dans l'observation des exigences en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) et de langues officielles, dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques générales, ainsi que pour assurer une gestion et un soutien afin de répondre aux exigences administratives de l'article 83 et de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFSPN).

Commission de la fiscalité des premières nations

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2009

Information sectorielle (suite)

Gestion des différends

Le secteur d'activités Gestion des différends a comme objectif de prévenir les différends ou à en assurer le règlement opportun, en ce qui concerne l'application des lois découlant de la LGFSPN, ainsi que de fournir sur demande des services d'éducation, de formation et de facilitation aux autorités fiscales relevant de l'article 83. La Gestion des différends s'occupe également de soutenir et de gérer la procédure d'examen des plaintes visée à l'article 33 de la LGFSPN.

Éducation

Le secteur d'activités de l'Éducation a comme objectif de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, au moyen de l'éducation du public, de l'élaboration de programmes de formation pour les administrateurs de l'impôt foncier des Premières nations, et par la mise au point d'outils administratifs pour assister ces Premières nations.

La Gazette

Le secteur d'activités de la Gazette gère la publication et la distribution de la Gazette des Premières nations conjointement avec le Native Law Centre. La Gazette des Premières nations publie des lois, des règlements administratifs et des modèles de lois des Premières nations en vertu de la LGFSPN et de l'article 83.

Initiative concernant les titres fonciers

Le secteur d'activités des Initiatives concernant les titres fonciers est chargé d'entreprendre un projet de recherche spécial pour examiner l'accroissement des recettes des Premières nations en recourant à une meilleure prévisibilité en matière de titres fonciers.

Commission de la fiscalité des premières nations

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2009

Information sectorielle (suite)

Examen des lois et des règlements

Le secteur d'activités Examen des lois et des règlements est chargé de l'examen des lois pour assurer leur conformité à la LGFSPN et au cadre réglementaire correspondant, et il fournit également un soutien aux Premières nations dans le processus d'élaboration des lois. Le secteur d'activités Examen des lois et des règlements élabore aussi des modèles de lois au titre de la LGFSPN et des modèles de deux règlements administratifs selon l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Le service Examen des lois et des règlements exerce en outre des fonctions d'examen, tout en entretenant des liens avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), pour l'approbation des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83, et des conserver un registre des règlements administratifs et des lois édictées en vertu de la LGFSPN.

Élaboration des politiques

Le secteur d'activités Élaboration des politiques s'occupe d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des normes qui soutiennent de pratiques saines de gestion afin d'accroître la confiance des Premières Nations, des contribuables et des investisseurs, et leur certitude quant à l'intégrité des régimes de revenus locaux des Premières Nations et des régimes d'imposition foncière au titre de l'article 83.

Charges spéciales

Le secteur d'activités affecté aux charges spéciales offre des services de défense des intérêts, de consultation et de recherche et s'occupe de préparer le matériel de communication des initiatives spéciales entreprises par la CFPN. En 2008-2009, le secteur d'activités affecté aux charges spéciales s'est concentré sur la recherche en vue de l'élaboration de règlements en vertu de l'article 141 de la LGFSPN.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes concernant les États financiers

31 mars 2009

1. Nature des activités

La CFPN est un organisme national à gouvernance partagée, dont le siège social est situé à Kamloops, en Colombie-Britannique. Elle possède un bureau dans l'Est, soit dans la région de la capitale nationale, à Ottawa. La mission de la Commission est d'aider les gouvernements des Premières nations à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière à la fois équitables et efficaces, et de veiller à ce que les collectivités desservies, ainsi que les contribuables, puissent tirer le plus grand avantage possible des régimes offerts. La CFPN a été établie en application de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*.

2. Encaisse

L'argent comptant est déposé dans un compte bancaire d'une banque à charte canadienne et rapporte de l'intérêt au taux courant actuel pour les comptes d'exploitation d'entreprise. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ces dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par résident canadien.

3. Comptes débiteurs

(montants en dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Gouvernement du Canada	653 923	462 982
TPS	45 566	88 805
Autres	<u>8 638</u>	<u>4 984</u>
	<u>708 127</u>	<u>556 771</u>

4. Contrats payables

L'organisation a commencé ses travaux et a engagé des fonds par contrat pour plusieurs projets déjà en cours à la fin de l'exercice.

Commission de la fiscalité des premières nations

Notes concernant les États financiers

31 mars 2009

	(montants en dollars)			
	2009		2008	
	Coût	Amortissement Accumulé	Coût	Amortissement Accumulé
Améliorations locatives	355 203	121 196	334 367	50 155
Équipement de bureau	698 906	336 154	417 089	104 272
	<u>1 054 109</u>	<u>457 350</u>	751 456	154 427
Solde à la fin de l'exercice		<u>596 759</u>		597 029

L'équipement de bureau comprend 78 225 \$ de l'exercice précédent en apports découlant du transfert d'éléments d'actif de la Commission consultative de la fiscalité indienne à la CFPN. Cette somme est comptabilisée dans les revenus à l'annexe 1 – Plan directeur, avec les dépenses connexes.

6. Dépendance économique

La CFPN reçoit essentiellement tous ses produits en fonction d'une entente de financement avec le gouvernement du Canada. En plus du financement de base de 5 738 000 \$ (4 909 006 \$ en 2008), sa contribution et celle d'autres intervenants sont nécessaire à la mise en œuvre de certains projets précis de recherche et d'élaboration de politiques par la CFPN.

7. Budgets

Les budgets sont fournis à des fins d'information seulement. Préparés par la direction, ils ont reçu l'approbation de la Commission et du gouvernement du Canada, mais n'ont pas été vérifiés.

8. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la CFPN détient en rapport avec ses activités divers instruments financiers constitués de montants en espèces, de comptes débiteurs et de comptes créditeurs. La nature de ces instruments et des activités de la CFPN expose celle-ci à un risque de crédit. Les institutions gouvernementales représentent une partie importante des comptes débiteurs de la CFPN, ce qui soumet la CFPN à tous les risques de ce secteur.

9. Engagements

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour ses locaux de la région de la capitale nationale. Le loyer mensuel de ces bureaux est de 6 944 \$ en vertu d'un bail expirant en janvier 2013. La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour ses locaux de Kamloops, en Colombie-Britannique. Le loyer mensuel de ces bureaux est de 4 140 \$. La CFPN a conclu deux contrats de location-exploitation pour ses photocopieurs. Les montants trimestriels pour leur location sont respectivement de 1 791 \$ et de 1 850 \$ en vertu de contrats expirant en octobre 2010. La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour la fibre optique. Le montant pour sa location est de 3 024 \$ par mois en vertu d'un contrat expirant en mai 2013. Les paiements minimums de location pour les cinq prochaines années sont les suivants (montants en dollars) :

2010	126 903
2011	119 620
2012	119 620
2013	105 731
2014	<u>6 048</u>
	<u>477 922</u>

10. Relevé de dépenses par catégorie – Pour l'exercice clos le 31 mars

(avec chiffres comparatifs depuis la formation de la Commission, le 1^{er} juillet 2007, jusqu'au 31 mars
(montants en dollars)

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Acquisition d'immobilisations	302 653	751 456
Biens et services de fonctionnement	4 028 289	2 972 979
Salaires et honoraires	<u>1 931 535</u>	<u>1 614 919</u>
	<u>6 262 477</u>	<u>5 339 354</u>

Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 1 Plan directeur

Pour l'exercice clos le 31 mars Budget 2009 2008

(avec chiffres comparatifs depuis la formation de la Commission, le 1^{er} juillet 2007, jusqu'au 31 mars)

(montants en dollars)

Revenus

Gouvernement du Canada	487 100	487 100	249 250
------------------------	---------	----------------	---------

Dépenses

Administration	57 400	20 910	19 250
Consultations	15 000	15 375	30 300
Services juridiques	171 200	206 625	56 000
Services professionnels	181 000	233 060	106 200
Déplacements	62 500	11 130	37 500

	487 100	487 100	249 250
--	---------	----------------	---------

Résultat net excédentaire

	-	-	-
--	---	---	---

Commission de la fiscalité des premières nations Notes concernant les États financiers

31 mars 2009

11. Information sectorielle (montants en dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différends	Éducation	Gazette des Premières nations	Initiative concernant les titres fonciers	Examen des lois et des règlements	Élaboration des politiques	Charges spéciales	Total 2009
Revenus											
Gouvernement du Canada	878 539	729 929	1 051 904	260 246	386 200	322 549	487 100	1 161 282	847 351	100 000	6 225 100
Intérêts	-	-	20 336	-	-	449	-	-	-	-	20 785
Autres revenus	-	-	-	-	-	16 591	-	-	-	-	16 591
	878 539	729 929	1 072 240	260 246	386 200	339 589	487 100	1 161 282	847 351	100 000	6 262 476
Dépenses											
Salaires et honoraires	600 914	216 109	362 956	39 739	79 865	-	-	368 866	263 087	-	1 931 536
Biens et services	274 456	565 775	755 356	186 145	357 171	311 945	487 100	734 640	558 352	100 000	4 330 940
	875 370	781 884	1 118 312	225 884	437 036	311 945	487 100	1 103 506	821 439	100 000	6 262 476
Excédent net (déficit)	3 169	(51 955)	(46 072)	34 362	(50 836)	27 644	-	57 776	25 912	-	-

Pour la période de la formation de la Commission, le 1er juillet 2007, jusqu'au 31 mars	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différends	Éducation	Gazette des Premières nations	Initiative concernant les titres fonciers	Examen des lois et des règlements	Élaboration des politiques	Initiative concernant les revenus autonomes	Total 2008
Revenus											
Gouvernement du Canada	556 292	738 724	1 165 898	161 918	356 735	263 835	249 250	878 375	787 229	64 878	5 223 134
Intérêts	-	-	25 759	-	-	2 750	-	-	-	-	28 509
Autres revenus	-	-	-	-	-	9 647	-	-	-	-	9 647
Apports en capital	-	-	78 225	-	-	-	-	-	-	-	78 225
	556 292	738 724	1 269 882	161 918	356 735	276 232	249 250	878 375	787 229	64 878	5 339 515
Dépenses											
Salaires et avantages sociaux	438 532	149 623	263 501	32 345	96 965	-	-	364 775	269 178	-	1 614 919
Biens et services	135 772	610 965	1 047 666	134 604	247 734	265 748	249 250	534 541	433 277	64 878	3 724 435
	574 304	760 588	1 311 167	166 949	344 699	265 748	249 250	899 316	702 455	64 878	5 339 354
Excédent net (déficit)	(18 012)	(21 864)	(41 285)	(5 031)	12 036	10 484	-	(20 941)	84 774	-	161

Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 2 – Titres fonciers des Premières nations

Pour l'exercice clos le 31 mars Budget 2009 2008
(avec chiffres comparatifs depuis la formation de la Commission, le 1^{er} juillet 2007, jusqu'au 31 mars)

(montants en dollars)

Revenus

Gouvernement du Canada	487 100	487 100	249 250
------------------------	---------	----------------	---------

Dépenses

Administration	57 400	20 910	19 250
Consultations	15 000	15 375	30 300
Services juridiques	171 200	206 625	56 000
Services professionnels	181 000	233 060	106 200
Déplacements	62 500	11 130	37 500

	487 100	487 100	249 250
--	---------	----------------	---------

Résultat net excédentaire

	-	-	-
--	---	---	---

Commission de la fiscalité des premières nations**Annexe 3 – Document sur l'élaboration de politiques concernant les revenus autonomes**

Pour l'exercice clos le 31 mars	Budget	2009	2008
(avec chiffres comparatifs depuis la formation de la Commission, le 1er juillet 2007, jusqu'au 31 mars)			
(montants en dollars)			
Revenus			
Gouvernement du Canada	-	-	64 878
Dépenses			
Administration	-	-	5 898
Conception d'études de cas	-	-	5 000
Intérêts et défis des Premières nations	-	-	8 400
Autres options en matière de revenus autonomes	-	-	12 000
Environnement politique	-	-	7 120
Projet de politique sur les revenus autonomes pour les Premières nations	-	-	5 420
Rédaction de rapports	-	-	14 000
Développement du modèle de feuille de calcul électronique	-	-	7 040
	-	-	64 878
Résultat net excédentaire	-	-	-



COORDONÉES :

Seige social

321-345 Yellowhead Highway
Kamloops, (C.-B.)
V2H 1H1

Téléphone : (250) 828-9857
Télécopieur : (250) 828-9858
Courriel : mail@fntc.ca

Bureau de la région de la capitale nationale

160 rue George, bureau 200
Ottawa, Ont.
K1N 9M2

Téléphone : (613) 789-5000
Télécopieur : (613) 789-5008
Courriel : mail@fntc.ca

www.fntc.ca



www.fntc.ca